

Les fondements de l'Etat social sont genrés

Hélène Périvier, *Alternatives économiques*, 31 octobre 2020

 alternatives-economiques.fr/helene-perivier-fondements-de-letat-social-genres/00094343

Hélène Périvier Economiste à l'OFCE
et à Presage-Sciences Po

Propos recueillis par Céline Mouzon

Spécialiste des politiques publiques et de l'Etat social à l'OFCE, Hélène Périvier publie *L'économie féministe* (Presses de Sciences Po, 2020). Mais qu'est-ce que le féminisme a à dire sur l'économie dans les deux sens du mot, le monde économique (« *the economy* » en anglais) et le savoir économique (« *economics* ») ?

Inversement, en quoi et comment une approche économique éclaire-t-elle les questionnements féministes ? Contre une prétendue neutralité scientifique, parlant « de nulle part » et donc inatteignable, l'autrice revendique une autre façon de pratiquer sa discipline en explicitant les présupposés.



Vous avez intitulé votre livre *L'économie féministe*. Mais il y a, au sein de l'économie, plusieurs courants de pensée, de même que le terme de féminisme abrite des analyses et des positionnements très différents. Qu'entendez-vous par « économie féministe » ?

Je me suis autorisée le singulier, comme lorsqu'on dit « l'économie ». Mais bien sûr, il y a de multiples écoles de pensée économique et de multiples féminismes.

Au XX^e siècle, le marxisme est le courant dans lequel la pensée féministe en économie s'est développée, car il est plus armé conceptuellement pour penser l'exploitation et les oppressions qu'une perspective libérale. Le croisement entre l'institutionnalisme, qui s'intéresse au rôle des normes et des institutions pour comprendre les relations et les échanges interindividuels, et la perspective féministe est fécond.

Pour autant, l'économie féministe ne peut être cantonnée à ce qu'on qualifie d'économie hétérodoxe.

Le modèle néoclassique a permis lui aussi de comprendre certains mécanismes sources d'inégalités entre les femmes et les hommes. S'agissant de la division sexuée du travail dans les couples, les développements de l'économie de la famille ont mis l'accent sur les conflits et les processus de négociation entre conjoints.

La perspective féministe est transversale aux écoles de pensée, à la fois dans l'histoire de la pensée économique et dans les débats contemporains.

Les féministes matérialistes dans les années 1970 ont théorisé le concept de travail domestique, réalisé gratuitement par les femmes qui se trouvent ainsi exploitées. Vous ne reprenez pas à votre compte cette idée. Pourquoi ?

Ce qui me pose problème c'est la notion de gratuité, qui doit être historicisée, car la prise en compte ou la non-prise en compte du travail domestique varie au fil du temps et selon les pays. Par exemple, dire que le travail domestique et familial est réalisé gratuitement dans un pays comme la France, cela ne me semble pas approprié, car on omet alors complètement le rôle des politiques publiques.

Les fondements de l'Etat social sont genrés et encore aujourd'hui il est insuffisamment orienté vers l'objectif d'égalité des sexes. On pourrait dire la même chose de l'Allemagne ou d'autre pays à hauts revenus, même si la Suède fait exception sans avoir vraiment résolu la question de la division sexuée du travail.

La régulation du capitalisme par l'Etat social dans la première moitié du XX^e siècle conduit à construire des politiques de redistribution, fiscales et sociales, pour réduire les inégalités entre classes et soutenir les revenus des familles des strates populaires, mais ceci au détriment de l'émancipation économique des femmes, celles-ci devant rester au foyer tandis que les hommes devaient travailler pour ramener un salaire pour nourrir leur famille.

C'est le modèle de Monsieur Gagnepain et Madame Aufoyer, aujourd'hui Madame Gagnemiettes car les choses ont un peu changé. Le système de la Sécurité sociale a beaucoup été réformé depuis son instauration en 1945, mais historiquement, l'idée est la suivante : grâce à son salaire, l'homme paie des cotisations sociales qui lui donnent accès à lui et à sa famille à des protections sociales, comme la retraite, l'assurance santé... Les autres membres de la famille sont des ayants droit, en particulier l'épouse dans le cadre du mariage. Ils n'ont accès à ces prestations non par leur travail marchand, mais parce qu'ils sont rattachés au chef de famille.

Ce système d'ayants droit a depuis été réformé, par exemple les droits en matière de santé sont aujourd'hui universels, mais il en subsiste de nombreuses traces, comme les pensions de réversion. Ce système a été pensé dans le cadre du mariage, qui pendant longtemps était réservé aux couples hétérosexuels. Un des grands enjeux du mariage pour tous était aussi l'extension de ces droits aux couples du même sexe, ce qui aura peut-être un effet transformatif sur les normes de genre.

Par ailleurs, des politiques familiales, comme autrefois l'allocation de salaire unique ou aujourd'hui l'allocation de congé parental, constituent une sorte de reconnaissance monétaire du travail familial. Du côté de la fiscalité, le quotient conjugal impose la moyenne des revenus du couple dans le cadre du mariage (et du Pacs depuis 2008). Non seulement les couples déclarent conjointement leur revenu, mais ils bénéficient de deux parts fiscales au lieu de 1,5, si l'on se réfère aux échelles d'équivalence de l'OCDE pour

comparer les niveaux de vie. Ce système repose sur l'idée des solidarités privées qui se pratiquent au sein d'un ménage, entre l'homme qui apporte le revenu, et la femme qui, en échange, réalise du travail domestique.

« Le familialisme, qui est caractéristique du système français, reconnaît le travail domestique réalisé dans la famille, mais au niveau du ménage et non pas de l'individu qui le réalise, contrairement au travail marchand »

Le familialisme, qui est caractéristique du système français, reconnaît ce travail réalisé dans la famille, mais au niveau du ménage et non pas de l'individu qui le réalise, contrairement au travail marchand. C'est pourquoi je pense qu'il faut contextualiser la notion de travail domestique gratuit. C'était exact dans la France du XIX^e siècle où l'Etat social n'existait pas, ou dans des pays où l'Etat social n'est pas généreux ou n'existe quasiment pas, comme dans les pays à bas revenus. Mais cela n'est pas le cas dans la France du XXI^e siècle.

Cette façon de reconnaître ce travail, ou du moins une partie, n'en reste pas moins assujettissante pour les femmes. Cela pose la question du partage du travail domestique entre conjoints et de l'égalité professionnelle.

En France, le problème est que les politiques publiques sont incohérentes. Certaines sont porteuses d'égalité, comme les politiques d'accueil de la petite enfance, d'autres sont conservatrices en matière d'égalité femmes-hommes, comme le quotient conjugal.

Vous citez l'écrivaine lesbienne Monique Wittig sur le rôle de l'hétérosexualité dans la définition des sexes et la philosophe Judith Butler sur les liens entre capitalisme et mouvements LGBTQIA, mais vous les congédiez avec Nancy Fraser. Expliquez-nous.

Dans les années 1970, Wittig définit la catégorie femmes par l'hétérosexualité. En effet, on ne peut pas s'intéresser aux catégories femmes / hommes sans les interroger, car les femmes et les hommes ne constituent pas des groupes homogènes au regard de la classe sociale, de l'origine ethnique et aussi de la sexualité... et les formes d'oppressions sont donc diverses.

Les travaux portant sur les identités multiples complexifient l'usage de catégories. Or, pour mesurer les discriminations et les inégalités, nous en avons besoin même si elles sont imparfaites, et même si nous devons en questionner les contours.

Des travaux récents s'intéressent justement à la collecte de statistiques sur les LGBTQ +, ce qui devrait permettre d'étendre les recherches sur les inégalités dans une perspective d'identité de genre. Les revendications LGBTQ + en matière d'inclusion et de lutte contre les discriminations sont légitimes. Il ne s'agit pas de les minimiser, mais constituent-elles un axe majeur de la critique du capitalisme et potentiellement déstabilisateur comme l'affirme Butler ?

Cela me paraît quelque peu a-historique. Autant l'hétéronormativité, en lien avec la question de la natalité, était centrale pour le capitalisme du XIX^e siècle, car la reproduction de la force de travail était un enjeu majeur, autant cela ne me semble plus être le cas aujourd'hui où les plus grandes entreprises globalisées, comme Google ou Facebook, élargissent aux couples homosexuels les avantages qu'elles proposent aux couples hétérosexuels.

La philosophe Nancy Fraser distingue sans les hiérarchiser différentes formes d'oppressions : les injustices de reconnaissance associées au statut et les injustices redistributives liées à la classe sociale. Les luttes LGBTQ + relèvent des premières (qui comportent aussi une dimension matérielle dans l'accès aux institutions, à la représentation...), tandis que les revendications en matière d'égalité socio-économique concernent les secondes.

Vous dites que le féminisme se rapproche d'une science. En quoi ?

Comme le dit la philosophe Geneviève Fraisse : « *Le féminisme, ça pense !* » Aux Etats-Unis et ailleurs, il y a des professeur-es en études féministes ou en théories féministes. Le féminisme est un champ de pensée, car la question des sexes ouvre un espace d'intelligibilité qui conduit à développer des théories, des concepts et de la controverse.

D'une certaine manière, c'est le chemin inverse de l'économie. Le féminisme part d'une revendication de terrain et s'équipe conceptuellement, alors que l'économie s'est construite comme une science sociale, mais elle vise à comprendre le monde pour le rendre plus juste.

Qu'est-ce qu'une approche féministe fait à l'économie comme discipline, d'un point de vue épistémologique ?

Il y a là deux questions. D'abord, celle des biais cognitifs et des valeurs des individus, et les chercheurs et chercheuses n'y échappent pas. Ils affectent les travaux. La deuxième question porte sur le caractère normatif de l'économie : peut-on être économiste sans poser la question de ce qu'est une société juste ?

« Le féminisme part d'une revendication de terrain et s'équipe conceptuellement, alors que l'économie s'est construite comme une science sociale, mais elle vise à comprendre le monde pour le rendre plus juste »

La particularité d'une démarche féministe en économie est d'explicitier ses attendus normatifs. Elle n'est pas la seule à le faire, le marxisme le fait et à l'autre bout du spectre Hayek aussi, pour qui l'économie est une science de la liberté. D'autres se cachent derrière une posture positiviste. Les économistes néoclassiques néolibéraux, comme Becker et Friedman, considèrent que la concurrence organisée partout et dans tous les pans de la société est le moyen le plus efficace de régler les problèmes, tout en masquant qu'ils pensent que c'est aussi le plus juste, et ainsi ils affirment qu'ils n'ont pas de visée normative.

Ce qui conduit, par exemple, Becker à suggérer que la pratique de l'avortement sélectif sur la base du sexe en Asie est bonne pour les femmes : s'il y a moins de filles sur le marché du mariage, elles auront un pouvoir de négociation accru et leur situation s'améliorera sur le long terme ; *in fine* les parents se rendront compte qu'avoir une fille est un atout, CQFD ! Cette analyse suppose que la concurrence, en l'occurrence ici sur le marché du mariage, conduira à rééquilibrer les rapports de force et mettra fin à l'oppression que subissent les femmes. C'est à mon sens un présupposé normatif qui ne dit pas son nom.

Vous vous intéressez aussi à l'histoire de la pensée économique, à ses acteurs et à ses (plus rares) actrices. Qui souhaiteriez-vous mettre en lumière ?

Je trouve intéressant de voir que la pensée féministe est transversale à toutes les écoles de pensée qui se déploient au cours du XIX^e siècle et début du XX^e siècle. On trouve des féministes parmi les libéraux comme John Stuart Mill, mais aussi chez les marxistes tel Engels ou les institutionnalistes comme Veblen. De même on trouve des défenseurs du patriarcat partout avec Jevons chez les néoclassiques, ou Commons chez les institutionnalistes.

Quant aux femmes économistes, elles sont moins nombreuses dans l'histoire de la pensée, car de façon générale l'accès à l'instruction des femmes était limité. Mais c'est aussi parce qu'elles n'ont pas été qualifiées d'économistes et la portée de leurs travaux a été parfois minimisée. Dans le monde anglophone, depuis les années 1970, le Committee on the Status of Women in the Economics (CSWEP) de l'*American Economic Association* fait tout un travail pour les mettre en lumière. Ce n'est pas le cas en France.

Je voudrais citer deux penseuses dans le cas français : Julie Daubié et Clémence Royer. La première s'est battue pour passer le baccalauréat et obtenir le diplôme physique, le bout de papier qu'on lui refusait ! Dans son livre *La femme pauvre*, elle analyse les conditions sociales et économiques dans lesquelles vivent les femmes de son époque, elle publie des articles dans le *Journal des économistes*, de ce point de vue elle était donc reconnue comme une économiste par ses pairs. Mais elle n'a pas été admise à la société d'économie politique, qui refusait d'inclure les femmes. A sa mort, certains diront qu'elle y aurait eu toute sa place.

Quant à Clémence Royer, c'est une autodidacte, elle s'instruit seule. Traductrice de Darwin, elle est l'autrice d'un énorme pavé sur la *Théorie de l'impôt*, pour lequel elle reçoit un prix devant Léon Walras et a été la première femme admise à la société d'économie politique.

La parole des femmes économistes a été longtemps disqualifiée. Par exemple, dans un article de 1985, l'économiste William Baumol recense ceux ayant compté dans l'histoire de la pensée. Lorsque son assistante lui suggère qu'il ne mentionne aucune femme, il lui répond que les quelques-unes qu'il identifie ont écrit sur des sujets « de bonne

femme », certes importants mais périphériques aux grandes questions que posent les économistes. Il leur reproche de s'être intéressées à des problématiques précises, comme le travail des femmes. Loin d'être périphérique, cette question a été un moteur des développements de l'économie du travail pendant tout le XX^e siècle.

Autre exemple frappant, on entend souvent dire que Gary Becker a ouvert la voie à l'économie de la famille, ce qui est inexact, c'est Margaret Reid, qui était professeure à l'université de Chicago. Il faut être spécialiste de ce domaine pour le savoir.

Vous rappelez que l'économie est la science sociale la moins féminisée...

Eh oui ! Il y a un peu plus de femmes ces dernières années mais la dynamique est très lente. Ce qui est intéressant, c'est que l'économie produit beaucoup de travaux pour comprendre pourquoi il n'y a pas beaucoup de femmes au sein de cette science sociale. Cette approche réflexive permet de montrer les discriminations, les inégalités et les spécificités de la discipline.

On avance souvent l'idée que les femmes s'autocensurent et, s'agissant de l'économie, elles n'oseraient pas s'engager dans cette voie. Je critique le terme d'autocensure souvent avancé pour expliquer l'absence de femmes dans certains espaces, en particulier les lieux de pouvoir. Je trouve que cela empêche de chercher à comprendre les raisons pour lesquelles elles ne s'y présentent pas, et cela fait porter sur elles le poids des inégalités et des discriminations.

Votre livre comporte une dimension programmatique. Vous prenez l'exemple de la réforme du congé parental...

C'est une forme de conclusion : la critique féministe a permis d'enrichir la discipline, et en retour l'économie produit des connaissances qui intéressent la question féministe. En quoi ? Qu'est-ce que tous ces savoirs nous permettent de faire ? Pour apporter des réponses concrètes, j'interroge la façon dont on peut réformer une partie de l'Etat social, en m'appuyant sur mes travaux. Il ne s'agit que d'un exemple qui ne résume pas la totalité du problème et laisse en suspens bien d'autres aspects des inégalités.

Ce que montre une démarche féministe, c'est la nécessité d'avoir une approche systémique. C'est le cas sur le congé parental, un dispositif qui permet aux parents – mais qui, en réalité, a été pensé pour les mères – de se retirer un temps du marché du travail pour s'occuper d'un enfant en bas âge avant l'entrée à l'école préélémentaire. Comment le transformer dans une perspective féministe ? Il s'agit d'inciter les pères à y avoir recours pour encourager le partage des tâches domestiques et familiales. Pour cela, il faudrait le raccourcir et le revaloriser. Combien cela va-t-il coûter ? L'argument budgétaire ne peut être utilisé pour congédier une réforme des politiques publiques permettant d'avancer en matière d'égalité des sexes.

« Il s'agit d'inciter les pères à avoir recours au congé parental pour encourager le partage des tâches domestiques et familiales. Pour cela, il faudrait le raccourcir et le revaloriser »

Pour autant, la question du coût est importante. Or, en France, nous avons toujours ce système du quotient conjugal, auquel je faisais référence précédemment, qui favorise les couples mariés dans lesquels les revenus des deux conjoints sont très inégaux, et cet avantage est d'autant plus important que les couples sont riches. On pourrait revenir sur ce quotient conjugal, qui implique une dépense fiscale allant de 3 à 7 milliards d'euros, selon la réforme que l'on appliquerait. Cela permettrait de dégager des moyens pour financer d'autres politiques publiques¹.

Il y a un choix politique marqué derrière ce système d'imposition des couples mariés (et pacsés depuis 2008) qui date des années 1950. Voulons-nous le garder ? C'est un choix dont on ne discute jamais. Je ne comprendrais pas que ce ne soit pas à l'ordre du jour de la prochaine élection présidentielle. Bien sûr, c'est là une toute petite partie de ce qu'apporte l'économie féministe.

On peut aussi poser la question du temps de travail ou la prise en compte du travail du *care*². Comment abordez-vous ces questions dans une perspective féministe ?

Sur le temps de travail, les études ont montré que le passage aux 35 heures, c'est-à-dire une réduction uniforme des horaires pour toutes et tous, n'a pas amélioré la situation en matière de partage des tâches entre hommes et femmes dans les couples. Les femmes ont utilisé ce temps disponible pour s'occuper des enfants, les hommes pour leur loisir.

Je pense que la question du temps de travail mériterait d'être abordée dans une perspective de cycle de vie, à l'instar des travaux de l'économiste Bernard Gazier, en mettant l'accent sur l'égalité des sexes, cela participerait à faire avancer les choses. Les congés parentaux pourraient être pensés en ce sens, car ce sont des temps de transition, à condition de les partager entre hommes et femmes sinon ils sont porteurs de discriminations.

Quant à la revalorisation du travail du *care*, c'est la question de la valeur que nous accordons à ces emplois qui importe, comme l'ont montré les travaux pionniers de Séverine Lemièrre et Rachel Silvera. Cette revalorisation passe nécessairement par une professionnalisation accrue de ces métiers une augmentation des qualifications des personnes qui l'exerce et une amélioration des conditions de travail, ce qui tirera les salaires vers le haut. Cela ira de pair avec la qualité du service rendu.

Dans ces secteurs, comme la santé, l'éducation ou la petite enfance ou le soin aux personnes âgées, il ne peut y avoir de gains de productivité, car on ne peut pas faire la même chose en moins de temps sans dégrader la qualité du service rendu. En effet dans ces métiers, la qualité dépend du temps et de la relation avec les personnes dont on s'occupe. Lorsqu'on veut faire de la productivité dans ces secteurs, cela affecte non seulement la qualité du service mais aussi les conditions de travail, car les personnes qui exercent ces métiers sont attachées à sa dimension relationnelle. Il faut enclencher une dynamique inverse. Cela ne peut venir que des politiques publiques, par exemple en proposant un service public de la petite enfance ou du soin aux personnes âgées.

